



Assemblée générale

Distr. limitée
8 septembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Troisième Commission

Organisation des travaux de la Troisième Commission

Note du Secrétariat

Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

1. Les questions renvoyées par l'Assemblée générale à la Troisième Commission seront publiées dans le document portant la cote [A/C.3/75/1](#). On trouvera des informations générales sur ces questions dans la liste annotée (voir [A/75/100](#)).

Programme de travail

2. Le projet de programme de travail (voir annexe) a été établi compte tenu du paragraphe b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, de la décision 74/519 de l'Assemblée sur le programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-quinzième session, de l'ordre du jour provisoire de la soixante-quinzième session ([A/75/150](#)) et des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée sur la rationalisation de ses travaux et de ceux de la Commission, ainsi que de l'expérience acquise en matière d'utilisation des services de conférence. Les modalités des travaux de la Troisième Commission à la soixante-quinzième session ont été révisées conformément à la proposition soumise par le Bureau et en tenant compte des limites et restrictions imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) (voir la lettre datée du 8 septembre 2020 du Président élu de la Commission pour la soixante-quinzième session diffusée sur le portail e-deleGATE dans la rubrique « annonces de la Troisième Commission »).

Séances de questions et dialogues participatifs

3. Conformément à la pratique établie à la Commission et en application des alinéas c) et d) du paragraphe 3 de l'annexe à la résolution [58/316](#) de l'Assemblée sur les nouvelles mesures pour la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, la présentation des rapports sera immédiatement suivie par des dialogues participatifs ou des séances de questions avec les responsables des départements et des bureaux, les représentantes et représentants du Secrétaire général, les rapporteuses et rapporteurs spéciaux et les titulaires de mandat au titre d'autres mécanismes spéciaux dans le cadre des délibérations officielles de la Commission. Conformément à la proposition soumise par le Bureau, les dialogues participatifs de la soixante-



quinzième session se dérouleront en ligne. Les délégations sont invitées à y participer activement en posant des questions et en formulant des observations imprévisibles.

Débat général

4. Toujours conformément à la proposition soumise par le Bureau, la discussion générale de chaque point ou groupe de points de l'ordre du jour sera remplacée par un unique débat général qui aura lieu avant le début des dialogues participatifs.

Interventions des délégations

5. La liste des orateurs et oratrices pour le débat général de la Commission sera ouverte le lundi 14 septembre 2020.

6. La durée des interventions faites dans le cadre du débat général est limitée à cinq minutes pour les délégations s'exprimant en leur nom propre et à sept minutes pour les déclarations faites au nom d'un groupe de délégations. Les microphones s'éteindront automatiquement une fois le temps imparti écoulé. Les délégations ne peuvent intervenir qu'une seule fois en leur nom propre au cours du débat. L'intervention peut porter sur tout ou partie des points renvoyés à la Commission. Conformément à la résolution [72/313](#), les délégations sont encouragées à se conformer au principe voulant que toutes les règles protocolaires aient été observées et à s'abstenir d'énoncer les expressions protocolaires habituelles lors de leurs interventions. Dans la même résolution, l'Assemblée a recommandé aux orateurs d'être attentifs à la vitesse à laquelle ils s'expriment, de manière à favoriser l'exactitude de l'interprétation.

7. Conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée, les délégations exerceront leur droit de réponse soit en fin de journée, lorsque deux séances auront été prévues le même jour pour examiner un point de l'ordre du jour, soit au terme de l'examen de ce point si le débat s'achève avant la fin de la journée. La première intervention est limitée à cinq minutes et la seconde, le cas échéant, à trois minutes.

Documentation

8. L'attention des membres de la Commission est appelée sur l'additif à la présente note (à paraître sous la cote [A/C.3/75/L.1/Add.1](#)), qui répertoriera la documentation présentée au titre des divers points de l'ordre du jour devant être renvoyés à la Commission.

Services de conférence et dispositions concernant les séances

9. Sauf indication contraire, les séances de la Commission (en présentiel) se dérouleront de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures dans la salle de l'Assemblée générale, à l'exception de la première séance de la Commission portant sur les questions d'organisation et des éventuelles séances consacrées aux décisions sur les projets de texte le 16 novembre, qui devraient se tenir dans les salles de conférence 1, 2 et 3. Les séances en ligne de la Commission se tiendront également de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, sauf indication contraire préalable. L'Assemblée a souligné qu'il était essentiel que les séances commencent de façon ponctuelle aux fins d'une utilisation efficace des services alloués aux organes intergouvernementaux de l'ONU. Suivant la pratique établie, il est proposé que les séances puissent être déclarées ouvertes sans que le quorum prévu à l'article 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale soit atteint.

Projets de résolution et de texte présentés par plusieurs pays

10. Les projets de texte présentés par un ou plusieurs pays doivent être soumis par voie électronique à l'aide de l'application eSponsorship, sans préjudice de la possibilité pour les délégations de se joindre aux auteurs d'un projet au moment où la Commission se décidera sur celui-ci lors d'une séance en présentiel. Toutefois, afin d'optimiser le travail de la Commission, toute délégation souhaitant se porter coauteur d'un projet de texte est encouragée à le faire par voie électronique en utilisant l'application eSponsorship plutôt qu'au cours de la séance. En ce qui concerne les projets de texte examinés selon la procédure d'approbation tacite, les délégations auront la possibilité de se porter coauteur d'un projet de texte jusqu'à son adoption, à savoir à l'expiration de la procédure d'approbation tacite.

Présentation des projets de résolution

11. Pour renforcer encore l'efficacité des travaux de la Commission, les principaux coauteurs sont priés de ne présenter leur projet qu'au moment où il est examiné par la Commission, ou par écrit, et de limiter leur déclaration à trois minutes au maximum. Ils sont donc invités à s'abstenir de présenter officiellement un projet de résolution avant sa publication en tant que document à distribution limitée, sauf peut-être lorsqu'il s'agit d'un projet nouveau et non récurrent.

Rapport du Conseil économique et social

12. À l'alinéa c) du paragraphe 4 de l'annexe à sa résolution [58/316](#), l'Assemblée a décidé que le point intitulé « Rapport du Conseil économique et social » serait intégralement examiné en séance plénière. Il a été précisé ultérieurement qu'aux fins de l'application de cette décision, les sections pertinentes du chapitre premier du rapport du Conseil qui relevaient de points de l'ordre du jour déjà renvoyés aux grandes commissions seraient examinées par la commission concernée, l'Assemblée générale prenant la décision finale (voir [A/59/250/Add.1](#), par. 4).

Rapport du Conseil des droits de l'homme

13. Dans sa résolution [65/281](#), intitulée « Examen de la question du Conseil des droits de l'homme », l'Assemblée a décidé de maintenir sa pratique consistant à renvoyer la question intitulée « Rapport du Conseil des droits de l'homme » à la plénière et à la Troisième Commission, conformément à sa décision 65/503 A, étant entendu que le Président du Conseil présenterait ce rapport, en sa qualité de Président, à la plénière et à la Troisième Commission et que celle-ci engagerait avec lui, lorsqu'il lui présenterait le rapport du Conseil, un dialogue participatif.

Clôture des travaux de la Commission

14. Compte tenu du nombre de séances allouées à la Commission, l'Assemblée générale a fixé au 20 novembre 2020 la date de clôture de ses travaux. La Commission s'efforcera néanmoins de clore ses travaux plus tôt, si possible.

Annexe**Projet de programme de travail de la Troisième Commission***Date/heure**Point de l'ordre du jour/Programme^a***Semaine du 28 septembre au 2 octobre****Vendredi 2 octobre**

10 heures (en présentiel)

Questions d'organisation

Élection des membres du Bureau

15 heures

Pas de séance**Semaine du 5 au 9 octobre****Lundi 5 octobre**

10 heures (en présentiel)

Ouverture du débat général

15 heures (en présentiel)

Débat général (*suite*)**Mardi 6 octobre**

10 heures et 15 heures (en présentiel)

Débat général (*suite*)**Mercredi 7 octobre**

10 heures et 15 heures (en présentiel)

Débat général (*suite et fin*)**Jeudi 8 octobre**

10 heures (en ligne)

Déclarations liminaires et dialogue participatif sur les points suivants :

Point 26**Développement social**

a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille

c) L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action

Déclarations liminaires et dialogue participatif sur les points suivants :

Point 111**Prévention du crime et justice pénale****Point 112**

Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

Point 113**Contrôle international des drogues**

Date/heure	Point de l'ordre du jour/Programme ^a	
15 heures		Pas de séance
Vendredi 9 octobre		
10 heures (en ligne)		Déclarations liminaires et dialogue participatif sur le point suivant :
	Point 27	Promotion des femmes
15 heures (en ligne)		Déclarations liminaires et dialogue participatif sur les points suivants :
	Point 68	Promotion et protection des droits de l'enfant
		a) Promotion et protection des droits de l'enfant
		b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants
Semaine du 12 au 16 octobre		
Lundi 12 octobre		
10 heures (en ligne)		Déclarations liminaires et dialogue participatif sur les points suivants (<i>suite</i>) :
	Point 68	Promotion et protection des droits de l'enfant
		a) Promotion et protection des droits de l'enfant
		b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants
15 heures (en ligne)		Déclarations liminaires et dialogue participatif sur les points suivants :
	Point 69	Droits des peuples autochtones
		a) Droits des peuples autochtones
		b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones
Mardi 13 octobre		
10 heures (en ligne)		Déclarations liminaires et dialogue participatif avec de hautes et hauts fonctionnaires du Secrétariat et des rapporteuses et rapporteurs spéciaux, des représentantes et représentants spéciaux et des expertes et experts indépendants sur les points suivants :

Point 72**Promotion et protection des droits de l'homme**

- a) **Application des instruments relatifs aux droits de l'homme**
- b) **Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales**
- c) **Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux**
- d) **Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne**

13 heures

Heure limite de dépôt des propositions au titre des points suivants :

Développement social**Prévention du crime et justice pénale****Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles****Contrôle international des drogues****Pas de séance**

15 heures

Mercredi 14 octobre

10 heures (en ligne)

Dialogue avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants (*suite*)

15 heures

Jedi 15 octobre

10 heures et 15 heures (en ligne)

Pas de séance

Dialogue avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants (*suite*)

Vendredi 16 octobre

10 heures (en ligne)

Dialogue avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants (*suite*)

15 heures

Pas de séance

Date/heure

Point de l'ordre du jour/Programme^a**Semaine du 19 au 23 octobre****Lundi 19 octobre**

10 heures et 15 heures (en ligne)

Dialogue avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants (*suite*)**Mardi 20 octobre**

10 heures (en ligne)

Dialogue avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants (*suite*)

13 heures

Heure limite de dépôt des propositions au titre des points suivants :

Promotion des femmes**Promotion et protection des droits de l'enfant****Droits des peuples autochtones****Pas de séance**

15 heures

Mercredi 21 octobre

10 heures et 15 heures (en ligne)

Dialogue avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants (*suite*)**Jeudi 22 octobre**

10 heures et 15 heures (en ligne)

Dialogue avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants (*suite*)**Vendredi 23 octobre**

10 heures et 15 heures (en ligne)

Dialogue avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants (*suite*)**Semaine du 26 au 30 octobre****Lundi 26 octobre**

10 heures et 15 heures (en ligne)

Dialogue avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants (*suite*)**Mardi 27 octobre**

10 heures et 15 heures (en ligne)

Dialogue avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes

		et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants (<i>suite</i>)
Mercredi 28 octobre		
10 heures (en ligne)		Dialogue avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants (<i>suite</i>)
15 heures		Pas de séance
Jeudi 29 octobre		
10 heures (en ligne)		Dialogue avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants (<i>fin</i>)
15 heures		Pas de séance
Vendredi 30 octobre		
10 heures et 15 heures		Pas de séance
13 heures		Heure limite de dépôt des propositions au titre du point suivant :
		Promotion et protection des droits de l'homme
14 heures (en ligne)		Déclarations liminaires et dialogue interactif sur le point suivant :
	Point 67	Rapport du Conseil des droits de l'homme
18 heures		Heure limite de dépôt des propositions au titre du point suivant :
		Rapport du Conseil des droits de l'homme
Semaine du 2 au 6 novembre		
Lundi 2 novembre		
10 heures et 15 heures (en ligne)		Déclarations liminaires et dialogue interactif sur les points suivants :
	Point 70	Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
		a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

Date/heure

Point de l'ordre du jour/Programme^a

Date/heure	Point de l'ordre du jour/Programme ^a
	b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
	Droit des peuples à l'autodétermination
Mardi 3 novembre	
10 heures (en ligne)	Déclarations liminaires et dialogue interactif sur le point suivant :
	Point 71
	Droit des peuples à l'autodétermination
	Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires
15 heures	Pas de séance
Mercredi 4 novembre	
10 heures et 15 heures	Pas de séance
13 heures	Heure limite de dépôt des propositions au titre des points suivants :
	Point 63
	Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires
	Pas de séance
	Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires
	Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
	Droit des peuples à l'autodétermination
Jeudi 5 novembre	
10 heures et 15 heures	Pas de séance
Vendredi 6 novembre	
10 heures et 15 heures	Pas de séance
Semaine du 9 au 13 novembre	
Lundi 9 novembre	Pas de séance
Mardi 10 novembre	Pas de séance
Mercredi 11 novembre	
10 heures et 15 heures	Pas de séance
13 heures	Heure limite de dépôt des projets de texte révisés et des modifications proposées

Jeudi 12 novembre

10 heures et 15 heures

Pas de séance

Vendredi 13 novembre

10 heures (en présentiel)

Décisions sur les projets de texte

15 heures

Pas de séance

Semaine du 16 au 20 novembre

Lundi 16 novembre

10 heures à 15 heures (en présentiel)

Décisions sur les projets de texte, le cas échéant

Mardi 17 novembre

10 heures (en présentiel)

Décisions sur les projets de texte

15 heures

Pas de séance

Mercredi 18 novembre

10 heures et 15 heures (en présentiel)

Décisions sur les projets de texte

Jeudi 19 novembre

10 heures et 15 heures (en présentiel)

Décisions sur les projets de texte

Vendredi 20 novembre

10 heures (en présentiel)

Décisions sur les projets de texte, le cas échéant

15 heures (en présentiel)

Point 126

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Point 142^b

Planification des programmes

Décisions sur les projets de texte en suspens

Clôture des travaux de la Troisième Commission

^a Point de l'ordre du jour provisoire (A/75/150).

^b Ce point doit être renvoyé à toutes les grandes commissions afin d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi.